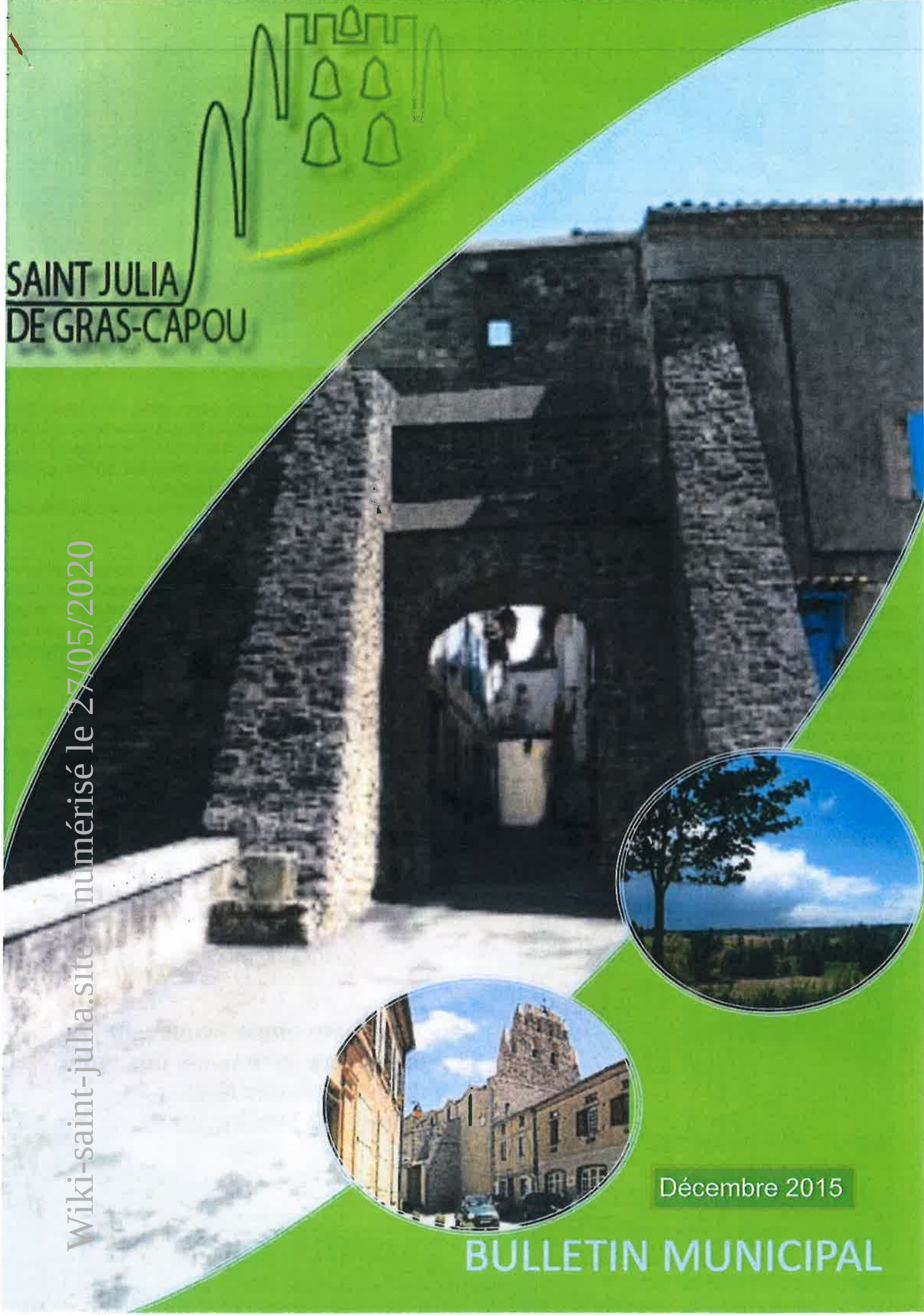




**SAINT JULIA
DE GRAS-CAPOU**

Wiki-saint-julia.site - numérisé le 27/05/2020



Décembre 2015

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE



Déjà, en janvier 2015, la France s'est unie et s'est mobilisée en réponse à des moments de barbarie inoubliables pour dire d'une seule voix « plus jamais ça ». Et nous voilà, ces derniers jours, hélas, encore plus violemment frappés par ces actes de terrorisme.

Face à ces actes, ne cédon pas, restons unis, prenons garde aux amalgames, montrons notre courage pour combattre ces fanatiques qui cherchent à imposer leur loi, à nous priver de nos libertés et nous monter les uns contre les autres.

Il est de notre devoir de rendre hommage à toutes ces victimes innocentes tombées pour la France, qui se trouvaient au mauvais moment, au mauvais endroit, pour profiter pleinement de la joie de vivre.

Défendons notre patrie, nos libertés et notre République.

Le gouvernement a adopté la loi « NOTRE », Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Cette loi concerne principalement une nouvelle organisation de nos communes et des transferts de compétences vers les intercommunalités. La mobilisation de l'ensemble des Maires n'a pas sensibilisé le gouvernement. C'est regrettable car nous allons devoir nous interroger sur l'avenir de nos petites communes et bien sûr de Saint Julia.

Suite à l'enquête publique que vous avez bien voulu nous retourner, il ressort principalement que la sécurité routière est une priorité dans le village. Au cours du 1^{er} semestre 2016, la commission « Aménagement » va travailler sur ce sujet et fera des propositions dont nous débattons.

Saint Julia est un village où il doit faire bon vivre en toute sécurité.

Il est très visité par de nombreux touristes, notamment par le biais de l'Office de Tourisme de la Communauté des Communes qui nous a offert un panneau d'information se situant en face la porte de Sers, sur le tour du village. Ce panneau indique d'un côté la carte des 27 communes adhérentes et, de l'autre des informations touristiques de Saint Julia.

Nous devons veiller à ce que notre village reste toujours accueillant, aussi, je fais appel au civisme de chacun afin que tous respectent certaines règles comme, la propreté dans les rues, dans les jardins et les espaces publics, et donnent un meilleur aspect à son devant de porte.

Notre village n'en ressortira que plus beau et encore plus attractif.

Le Conseil Municipal et le personnel communal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Raymond MARTINAZZO

**Je vous donne rendez-vous pour
la traditionnelle cérémonie des vœux
à 18 h à la Salle des fêtes
Le samedi 09 janvier 2016**



La loi NOTRe

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

promulguée le 7 août 2015

3 volets :

Le premier volet porte sur la création des métropoles.

Cette partie a été adoptée en janvier 2015 par la loi MAPAM – Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles.

Ces nouvelles entités auront plus de pouvoir et interviendront dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire.

Toulouse Métropole est donc créée en janvier 2015 par transformation de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse avec à sa tête : Jean Luc MOUDENC. Budget : 1 400 000 000€ ; regroupement de 37 communes ; 725 000 habitants.

Le deuxième volet : Réduire le nombre des régions de 22 à 13.

7 préfets dans les régions fusionnées sont chargés d'élaborer et de coordonner le projet d'organisation régionale. En juin 2015 ils ont choisi les futurs chefs-lieux.

Fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon. Plus de 5 millions d'habitants ; 13 départements ; Elle sera opérationnelle après les élections de décembre 2015. Le nom définitif n'est pas encore arrêté. Le préfet chargé dans notre région de la nouvelle organisation est Pascal MAILHOS.

Le chef-lieu provisoire ainsi que la répartition des services ont été annoncé le 31 juillet 2015. Toulouse sera le chef-lieu et gèrera l'aménagement et le logement, le travail et les entreprises, les finances ainsi que l'agriculture.

Montpellier accueillera les directions du rectorat, des affaires culturelles, de la santé et de la jeunesse et des sports.

Un des premiers chantiers sera de trouver un nom qui devra être entériné par le Conseil d'Etat qui aura jusqu'au 01 octobre 2016 pour se positionner. Plusieurs sondages sont organisés par les journaux qui proposent : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ? Sud de France ? Pyrénées-Méditerranée ? Occitanie-Pyrénées ? Pyrénées-Languedoc ? Midi-Roussillon ? Midi-Languedoc ? Midi d'Oc ? Pays d'Oc ? Occitanie Pays Catalan ? Languedoc ? Septimanie ?

A ce jour, il semble que le nom d'Occitanie arrive en tête avec 25% des suffrages.



Le troisième volet de la loi : la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

A la suite d'allers et de retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat entre mars et juillet 2015, la loi a été adoptée le 16 juillet et promulguée le 7 août 2015

Ce projet vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes)

La clause de compétence générale est supprimée pour les départements et les régions.

Ces deux échelons n'auront plus le droit d'intervenir sur tous les sujets, de dépenser dans tous les domaines d'action publique. Cela permettra de clarifier « qui fait quoi » d'harmoniser les politiques entre les différents échelons, et d'éviter des dépenses inutiles lorsque plusieurs niveaux de collectivités se concurrencent sur un même domaine d'action.

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique.

Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de 5 ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire.

Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Elles se voient confier les ports et les aéroports, et les infrastructures nécessaires au développement et à l'emploi. Elles piloteront les politiques en matière de transport ainsi que la voirie.

Les communes sont confortées :

La commune demeure ainsi l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale qui lui permettra de répondre à tous les besoins quotidiens des citoyens. Cet échelon est renforcé par de nouveaux outils encourageant les regroupements de communes. La loi propose que les communes qui se lanceront dans cette démarche de regroupement, de fusion et donc de rationalisation bénéficient d'une incitation financière.

La montée en puissance des intercommunalités :

la loi en relevant le seuil d'intercommunalité de 5000 à 20000 habitants permet à ces nouvelles entités davantage de capacités à agir. De plus leurs compétences sont élargies.

Les départements sont centrés sur la solidarité :

réaffirmation de la compétence de prévention et de prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes. Quant à l'avenir des Conseils départementaux, (anciens Conseil généraux) trois solutions seront possibles (janvier 2020)

- soit fusion des Métropoles et des Conseils départementaux
- soit ils seront maintenus notamment dans des départements ruraux
- soit il sera créé une fédération d'intercommunalités.

La Communauté de Communes Lauragais, Revel et Sorézois, regroupe 27 communes et dépasse déjà les 20000 habitants, seuil imposé par la loi. Présente sur 3 départements (Haute Garonne, Tarn, Aude) elle a été créée en 2001, elle est dirigée par le Sénateur-Maire Alain CHATILLON.

Les critiques, craintes et incertitudes de cette réforme.

◆ Déséquilibre possible entre la Métropole et les communes rurales d'autant que l'avenir du Conseil Départemental n'est pas assuré.

◆ La commune est réputée être l'élément de base de la démocratie locale mais si elle conserve la clause de compétence générale pour autant les subventions lui étant petit à petit supprimées, elle sera freinée dans son développement et ne pourra pas investir, voire même assurer les dépenses de fonctionnement. Elle risque de voir dépouillée d'un grand nombre de compétences au profit des communautés de communes. Certains voient dans cette réforme la disparition des petites communes en particulier rurales.

◆ Les compétences entre les régions et départements ne sont pas encore complètement éclaircies. Certains font remarquer que l'on vote pour des conseillers départementaux (mars 2015) et régionaux (décembre 2015) sans réellement savoir quels seront leurs pouvoirs ni leurs budgets.

◆ Un des objectifs était de supprimer « le mille-feuilles » territorial et les coûts liés à tous ces échelons. Alors que la baisse des dotations de l'état baisse de 11 milliards entre 2015 et 2017, à ce jour les réformes semblent, dans un premier temps, tout au moins, coûter davantage. Des études évaluent à plus de 60% les budgets des départements qui seraient en déficit en 2018 malgré la hausse programmée des impôts locaux.



A partir du 1er janvier 2016 la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale. Ils sont élus pour six ans.

Seront ainsi élus :

Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

La loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins 2 conseillers régionaux, contre 4 pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants.

...Isabelle BOURLET

Directrice de l'Office de Tourisme
« Aux sources du canal du Midi »



Native de Castres, Isabelle BOURLET est une enfant du pays. Après avoir dirigé l'Office de Tourisme municipal de Sorèze, son premier poste, elle prend la direction de OTI à sa création en en 2010.

Rappelez nous la « carte d'identité de l'Office de Tourisme Intercommunal » (OTI)

- ♦ L'Office de Tourisme Intercommunal est créé en janvier 2010 par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois.
- ♦ Il porte le joli nom de « Aux sources du Canal du Midi ».
- ♦ Il intervient donc sur les 27 communes de la « ComCom » sur les départements du Tarn, de la Haute Garonne et de l'Aude.

L'OTI gère 3 bureaux d'Information Touristique à Revel, Sorèze, Saint-Félix Lauragais et un point d'accueil au Lac de Saint-Ferréol en juillet et août.

Quelles sont ses missions ?

- ♦ l'accueil et le conseil des visiteurs,
- ♦ la promotion touristique du territoire intercommunal
- ♦ La commercialisation de produits touristiques (journées et séjours à thèmes, espace boutique)
- ♦ l'animation et l'accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés,
- ♦ la participation active à la politique menée par la région dans le cadre des Grands Sites de Midi-Pyrénées.

Donnez-nous quelques chiffres clés

L'OTI « Aux sources du Canal du Midi » a recensé en 2014 : 95200 personnes accueillies; 21500 contacts au comptoir ; 12500 appels téléphoniques; 54 accueils de groupes; 103000 visites sur le site internet depuis sa mise en ligne en juillet 2012.

www.auxsourcesducanaldumidi.com

Qui sont les visiteurs qui se rendent à l'OTI

Ce sont 45% d'individuels et 32% de couples. Les touristes, c'est à dire les personnes qui passent une nuit au moins sur notre territoire sont majoritaires. La forte fréquentation de la population locale, notamment en hors saison, arrive en 2^{ème} position, suivi des excursionnistes représentés en masse par les toulousains.

Et Saint-Julia dans tout ça ?

L'OTI et son équipe fait la promotion de Saint-Julia à travers :

- ♦ Les visites guidées du village.
- ♦ Les communiqués réguliers qui annoncent les festivités : pour l'été dernier, par exemple, sur le dépliant des manifestations des Grands Sites Midi Pyrénées, la 17^{ème} journée des « Peintres dans la rue » ou « Les Arts vagabonds » en septembre étaient annoncés.
- ♦ Pour cet hiver, la « Foire aux Chapons » est programmée dans l'agenda interactif.
- ♦ La promotion de la restauration : l'Auberge de Saint-Julia et de l'hébergement : gîtes, meublés, chambre d'hôtes : citons pour votre village : En Figue, Le Fort, Le Château, le Séchoir à Pastel. Toutes les adresses et numéros de téléphone, ainsi que les prix ou les services sont repris sur les dépliants ou sur le site internet.
- ♦ Nous faisons également la promotion de l'artisanat d'art comme la poterie « Pot à Peau » ou des produits du terroir de la ferme du Colombier.

Régulièrement je réunis mes collaborateurs dans le cadre de séances de formation que nous appelons Eductours. Dans ce cadre nous venons régulièrement à Saint Julia, en 2014 nous sommes venus à l'Auberge et en 2015 au Château.

Saint Julia fait partie intégrante de notre patrimoine touristique dans le Lauragais et nous ne manquons pas de le promouvoir dès que possible.



Office de Tourisme Intercommunal
Aux sources du Canal du Midi Lauragais Revel et Sorézois
20, rue Jean Moulin - 31250 REVEL - Tél : 05 62 71 32 76
www.auxsourcesducanaldumidi.com

Un bel été à Saint-Julia.....

Certes, ce n'est pas la météo des mois de juillet ni août qui a permis de justifier un tel titre, mais c'est surtout grâce aux différentes associations de notre village qui ont concocté un programme d'enfer !



Peintres dans la rue,

La pluie n'a pas empêché les courageux artistes de venir exprimer leur vision de notre charmant village sur leur toile. Malgré les nuages menaçants, chacun a terminé son œuvre avant que l'orage n'éclate aux environs de 15 heures. Du coup tout le monde s'est retrouvé sous la halle où en attendant que le jury délibère, Viviane Glorias a enchanté les oreilles du public en interprétant quelques chansons populaires. Bravo encore à tous ces peintres en herbe ou confirmés qui régalaient nos mirettes grâce à leurs œuvres. Et comme dit l'adage « la peinture à l'huile c'est bien difficile mais c'est bien plus beau que la peinture ... sous l'eau ! »

La Nuit des églises,

C'est l'église de Saint-Julia qui a été choisie cette année, pour organiser cette manifestation. Un public nombreux est venu écouter des textes, des contes, une chorale et des musiciens. Encore un bon moment de convivialité vécu par les gens présents. Il faut féliciter et remercier tous les bénévoles qui sous la houlette d'André Fath ont organisé et participé à cette soirée. Encore bravo à ceux qui ont décoré l'église de centaines de petites bougies disposées dans chaque recoin et qui ont rendu l'atmosphère magique.



Bienvenue au marché du village !

Dès le mois de mai, l'association « Saint-Julia en transition » mettait en place un marché de producteurs en bord de mare, un dimanche par mois. Si le premier rendez-vous démarrait timidement, le ciel n'étant pas de la partie, les visiteurs sont venus de plus en plus nombreux promener leur panier et déguster les bons produits du coin.

N'hésitez pas à visiter le site : stjuliaentransition.org



« Les Capounets » sont là !

Nos deux associations ont décidé de fusionner pour unir leurs forces et pérenniser de belles activités : une troupe enthousiaste, entourée de bénévoles motivés va continuer à faire vivre ce joli village.

Créée en 1996, l'association Le **Tire-Bouchon*** a principalement été l'instigatrice de manifestations phares telles que la journée peintres dans la rue, la foire aux chapons et aux produits du terroir, vide-grenier, lotos de la Saint-Valentin et bien d'autres animations encore.

De son côté, l'association les **Festéjaires** a été initiée en 2008 par une bande de joyeux lurons pour organiser entre autre la fête locale du village et son repas gargantuesque, vide grenier, etc.

Le village est associé depuis toujours à l'un des mets les plus appréciés en fin d'année, le traditionnel « capou » : c'est donc sous forme de clin d'œil et non sans humour que cette nouvelle association se nomme « **Les Capounets** » (Présidente : Adeline Perez Montes, Vice-Président : Eric Escaich, Trésorier : Roger Rouquet, Trésorier Adjoint : Irène Escaich, Secrétaire : Alain Gambade, Secrétaire Adjoint : Lydie Batignes).

Saint-Julia veut continuer de vivre ! Toutes les générations ont à cœur de relever le défi et de prouver qu'ils ont encore un peu de « sanch del pépi bielh » (pur sang de leurs aïeux).

La nouvelle équipe des **Capounets** tient à dire un grand merci à tous ceux, qui par le passé, ont œuvré au sein de ces associations pour la réussite de ces manifestations.

De plus, certaines d'entre elles requièrent un maximum de bras (ex: "Foire aux chapons" pour montage et démontage chapiteaux, services des repas, etc...). Alors tous les volontaires seront les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter !!!

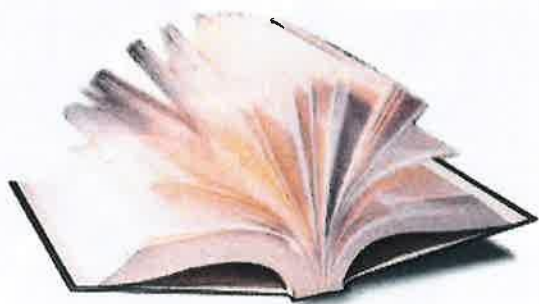
*Pour des raisons purement administratives, l'appellation « Tire-Bouchon » sera maintenue jusqu'au mois de décembre 2015.



Le CCAS de Saint Julia vous informe que l'ouverture de la Bibliothèque sera effective très prochainement , début 2016 -

Nous invitons tous les volontaires à se manifester auprès du secrétariat de la mairie afin de proposer votre aide (liste bénévoles pour les jours de présence).

Nous vous remercions vivement pour votre soutien afin de poursuivre ensemble notre action.



AGENCE POSTALE
Géraldine MABILLE

Tél : 05 61 83 00 60

Jours et heures d'ouverture au public

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00

SECRETARIAT DE MAIRIE
Christine SIORAT

Tél et Fax : 05 61 83 00 64
mairie-saintjulia@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public

Mardi : 9h à 12 h & 13h30 à 18h

Jeudi : 9h à 12h & 13h30 à 18h

Premier samedi du mois : 9h à 12h
(Permanence assurée par un élu)

La troisième édition des courses du club « Team Vtt Dirt Lauragais » à Saint-Julia



Pensons à la sécurité de nos enfants !

A plusieurs reprises des seringues usagées ont été trouvées dans l'espace jeux des enfants au pied des balançoires.



TNT
HD



Important!

le 5 avril 2016, la Télévision Numérique Terrestre (TNT) passe à la haute définition! 10% de la population va devoir modifier son installation et s'équiper d'un équipement TNT HD (25 à 30 €). Pour savoir si vous êtes concernés et tester votre installation actuelle connectez-vous sur le site « recevoirlatnt.fr » ou téléphonez au numéro 09 70 818 818

Vendredi 24 avril 2015 s'est déroulée pour la deuxième année consécutive à Saint-Julia la troisième édition des courses du club (non officiel) « Team Vtt Dirt Lauragais » à st Julia.

Le Dirt (de l'anglais *dirt jumping*) est un sport alliant le cyclisme et la voltige. Issu du VTT et du BMX, cette pratique dirt consiste à exécuter des figures dans les airs, sur des bosses de terre ou des structures artificielles. C'est très spectaculaire !

Le maire est venu féliciter tous les concurrents et soutenir les jeunes du village.

À ce jour peu de participants mais on peut compter sur le dynamisme des deux dirigeants du club Lucas Di Salvo et Nathanaël Poussines qui s'investissent dans la préparation des terrains et l'organisation de la manifestation et travaillent à sa communication. Ils sont particulièrement attentifs à la sécurité.

Des remerciements tout particulier à Serge Rouquet qui a fait confiance à ces jeunes en leur prêtant, et son concours et sa mini pelle, afin de préparer au mieux le terrain.

Cette course amateur est ouverte à tous les jeunes du village ou des villages voisins licenciés ou non voulant pratiquer cette discipline sur un terrain sécurisé.

Quatre courses se succèdent sur les deux catégories VTT et Dirt. Cette année se sont imposés au classement général : le vainqueur « toutes catégories » Benjamin Jauzion, suivi par Nathanaël Poussines, deuxième et Lucas Di Salvo, troisième.

Félicitations à tous!



Saint-Julia de Gras Capou (31)



FOIRE AUX CHAPONS et aux produits du terroir

dimanche 20 décembre

MENU DÉGUSTATION



Apéritif
Salade gourmande
Chapon fermier à la broche
et son accompagnement
Fromage - Dessert
Vin - Café

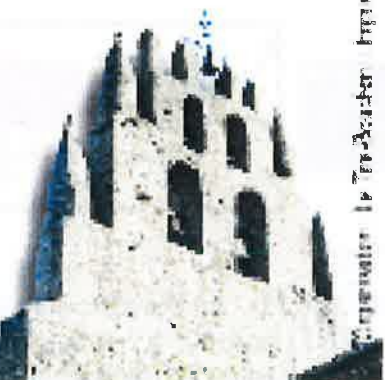
Adulte: 28 € / Enfant -10 ans : 10 €

SUR RÉSERVATION :
05 61 83 05 05 / 05 62 18 57 72

TOMBOLA au profit de l'association
«Les Pieds dans l'eau» (1)
1^{er} prix : un chapon

Promenade à poneys pour les enfants

(1) Les bénéfices sont reversés au profit de l'association «Les Pieds dans l'eau» qui a pour but de promouvoir le tourisme rural et de développer le tourisme vert.



Organisée par l'association «Les Pieds dans l'eau» - 10 rue de la République - 31120 Saint-Julia de Gras Capou